

Ville de
Pont-Rouge



AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 555-2020

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Me Esther Godin, greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance extraordinaire tenue le 22 avril 2020, a adopté le règlement numéro 555-2020 portant le titre de :

RÈGLEMENT NUMÉRO 555-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 076 032 \$ ET UN EMPRUNT DE 969 509 \$ POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE DU RANG TERREBONNE ET DU CHEMIN DE LA PÊCHE

Le règlement 555-2020 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 22 mai 2020.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 25^e JOUR DU MOIS DE MAI DE L'AN DEUX MILLE VINGT.

La greffière,

Esther Godin